

Matière: Na'h - Livre: Chmouel II - Chapitre: Ch.13

Thème: Amnon et Tamar - Auteur: Raphaël Etedgui

Titre: Haine et silence



Introduction

Suite de l'épisode de David et Batchéva, l'histoire d'Amnon et Tamar, sonne la poursuite du châtement promis à David par le prophète.

Le chapitre s'ouvre par le viol de Tamar et se conclut par la mort d'Amnon et la fuite d'Avchalom. La mort de ce dernier relaté au chapitre 18 mettra seule un terme à cet enchaînement tragique des événements face auquel David apparaît impuissant.

L'impact des fautes commises par les pères, le goût de l'interdit mais également le silence et la haine seront les thèmes que nous aborderons dans cette étude.



Le texte étudié

שמואל ב' פרק יג'

וַיְהִי אַחֲרֵי-כֵן וּלְאַבְשָׁלוֹם בֶּן-דָּוִד אָחוֹת יָפָה וְשֵׁמָּה תָמָר
וַיֵּאָהֱבָה אֲמִנוֹן בֶּן-דָּוִד: ^א וַיִּצַר לְאֲמִנוֹן לְהִתְחַלֵּט בְּעַבּוּר תָּמָר
אָחִיתוֹ כִּי בְתוּלָה הִיא וַיִּפְּלֵא בְּעֵינָיו אֲמִנוֹן לַעֲשׂוֹת לָהּ מְאוּמָה:
^ב וּלְאֲמִנוֹן רָע וְשָׂמוּ יוֹנְדָב בֶּן-שִׁמְעָה אָחִי דָּוִד וַיּוֹנְדָב אִישׁ חָכֵם
מְאֹד: ^ג וַיֹּאמֶר לוֹ מְדוּעַ אַתָּה כֹּכָה דָל בֶּן-הַמֶּלֶךְ בְּבַקֵּר
הַלּוֹא תִגִּיד לִי וַיֹּאמֶר לוֹ אֲמִנוֹן אֶת-תָּמָר אָחוֹת אַבְשָׁלֹם אָחִי אֲנִי
אֶהֱבָה: ^ד וַיֹּאמֶר לוֹ יְהוֹנְדָב שָׁכַב עַל-מִשְׁכַּבְּךָ וְהִתְחַלַּל וּבָא אֲבִיךָ
לְרֹאוֹתְךָ וְאִמְרַתְּ אֵלָיו תִּבְּא נָא- תָמָר אָחוֹתִי וְתִבְרַנִּי לְחֵם עֲשֵׂתָה
לְעֵינָיו אֶת-הַבְּרִיָּה לְמַעַן אֲשֶׁר אֲרָאָה וְאֶכְלְתִּי מִיָּדָה: ^ה וַיִּשְׁכַּב מִנוֹן
וַיִּתְחַל וּבָא הַמֶּלֶךְ לְרֹאוֹתוֹ וַיֹּאמֶר אֲמִנוֹן אֶל-הַמֶּלֶךְ תִּבּוֹא-נָא
תָמָר אָחוֹתִי וְתִלָּבֵב לְעֵינָי שִׁתִּי לְבַבּוֹת וְאֶבְרָה מִיָּדָה: ^ו וַיִּשְׁלַח
דָּוִד אֶל-תָּמָר הַבִּיתָה לֵאמֹר לְכִי נָא בֵּית אֲמִנוֹן אָחִיךָ וְעֲשֵׂי-לוֹ
הַבְּרִיָּה:

^ח ותלך תמר בית אמנון אחיה והוא שכב ותקח את-הבצק
 (ותלוש) [ותלוש] ותלבב לעיניו ותבשל את-הלבבות:
^ט ותקח את-המשרת ותצק לפניו וימאן לאכול ויאמר אמנון
 הוציאו כל-איש מעלי ויצאו כל-איש מעליו: ^י ויאמר אמנון אל-
 תמר הביאי הבריה החדר ואברה מידך ותקח תמר את-הלבבות
 אשר עשתה ותבא לאמנון אחיה החדרה: ^{יא} ותגש אליו לאכל
 ויחזק-בה ויאמר לה בואי שכבי עמי אחותי: ^{יב} ותאמר לו אל-
 אחי אל-תענני כי לא-יעשה כן בישראל אל-תעשה את-הנבלה
 הזאת: ^{יג} ואני אנה אוליך את-חרפתי ואתה תהיה כאחד הנבלים
 בישראל ועתה דבר-נא אל-המלך כי לא ימנעני ממך:
^{יד} ולא אבה לשמע בקולה ויחזק ממנה ויענה וישכב אתה:
^{טו} וישנאה אמנון שנאה גדולה מאד כי גדולה השנאה אשר
 שנאה מאהבה אשר אהבה ויאמר-לה אמנון קומי לכי:
^{טז} ותאמר לו אל-אודות הרעה הגדולה הזאת מאחרת אשר-
 עשית עמי לשלחני ולא אבה לשמע לה: ^{יז} ויקרא את-נערו
 משרתו ויאמר שלחו-נא את-זאת מעלי החוצה ונעל הדלת
 אחריה: ^{יח} ועליה כתנת פסים כי- כן תלבשנה בנות-המלך
 הבתולות מעילים ויצא אותה משרתו החוץ ונעל הדלת אחריה:
^{יט} ותקח תמר אפר על-ראשה וכתנת הפסים אשר עליה קרעה
 ותשם ידה על-ראשה ותלך הלוד וזעקה: ^כ ויאמר אליה אבשלום
 אחיה האמינון אחיך היה עמך ועתה אחותי החריתי אחיך הוא
 אל-תשיתי את-לבך לדבר הזה ותשב תמר ושממה בית אבשלום
 אחיה: ^{כא} והמלך דוד שמע את כל-הדברים האלה ויחר לו מאד:
^{כב} ולא-דבר אבשלום עם-אמנון למרע ועד-טוב כי-שנא אבשלום
 את-אמנון על-דבר אשר ענה את תמר אחתו:
^{כג} ויהי לשנתים ימים ויהיו גזזים לאבשלום בבעל חצור אשר
 עם-אפרים ויקרא אבשלום לכל-בני המלך: ותכל דוד המלך
 לצאת אל-אבשלום כי-נחם על-אמנון כי-מת: ^{כד} ויבא אבשלום
 אל-המלך ויאמר הנה-נא גזזים לעבדך ילך-נא המלך ועבדיו עם-
 עבדך: ^{כה} ויאמר המלך אל-אבשלום אל-בני אל-נא גלך כלנו ולא
 נכבד עליך ויפרץ-בו ולא-אבה ללכת ויברכהו: ^{כו} ויאמר אבשלום
 ולא ילך-נא אתנו אמנון אחי ויאמר לו המלך למה ילך עמך:
^{כז} ויפרץ-בו אבשלום וישלח אתו את-אמנון ואת כל-בני המלך:
^{כח} ויצו- אבשלום את-נערו לאמר ראו נא פטוב לב-אמנון ביין
 ואמרתי אליכם הכו את-אמנון והמתם אתו אל-תיראו הלוא כי
 אנכי צויתי אתכם חזקו והיו לבני-חיל:
^{כט} ויעשו נערי אבשלום לאמנון כאשר צוה אבשלום ויקמו כל-
 בני המלך וירכבו איש על-פרדו וינסו: ^ל ויהי המה בדרך
 והשמעה באה אל-דוד לאמר הכה אבשלום את-כל-בני המלך
 ולא-נותר מהם אחד: ^{לא} ויקם המלך ויקרע את-בגדיו וישכב
 ארצה וכל-עבדיו נצבים קרעי

בגדים: ^ב ויען יונדב בן-שמעה אחי-דוד ויאמר אל-יאמר אדני את כל-הנערים בני-המלך המיתו כי-אמנון לבדו מת כי-על-פי אבשלום היתה (שימה) [שומה] מיום ענתו את תמר אחתו: ^ב ועתה אל-ישם- אדני המלך אל-לבו דבר לאמר כל-בני המלך מתו כי- אם אמנון לבדו מת: ^ב ויברח אבשלום וישא הנער הצפה את-(עינו) [עיניו] וירא והנה עם-רב הלכים מדרך אחריו מצד ההר: ^ב ויאמר יונדב אל-המלך הנה בני-המלך באו כדבר עבדך כן היתה: ^ב ויהי ככלתו לדבר והנה בני-המלך באו וישאו קולם ויבכו וגם-המלך וכל-עבדיו בכו בכי גדול מאד: ^ב ואבשלום ברח וילך אל-תלמי בן-(עמיחור) [עמיחוד] מלך גשור ויתאבל על-בנו כל-הימים: ^ב ואבשלום ברח וילך גשור ויהי-שם שלש שנים: ^ב ותכל דוד המלך לצאת אל-אבשלום כי- נחם על-אמנון כי-מת:

1 Après ces faits, une sœur d'Absalon, fils de David, qui était belle et se nommait Tamar, inspira de l'amour à Amnon, autre fils de David.
2 Amnon souffrit au point d'en devenir malade, à cause de sa sœur Tamar; car elle était vierge, et il parut impossible à Amnon de rien tenter contre elle. 3 Or, Amnon avait un ami nommé Jonadab, fils de Chimea le frère de David, et ce Jonadab était un homme très avisé.
4 Il lui dit: "D'où vient que toi, fils de roi, tu déperis ainsi de jour en jour? Ne me le diras-tu pas?" Amnon lui répondit: "J'aime Tamar, la sœur d'Absalon mon frère." 5 Jonadab lui dit: "Mets-toi au lit en simulant une maladie. Ton père viendra te visiter, et tu lui diras: "Permetts que ma sœur Tamar vienne me donner à manger et qu'elle accomode le plat devant moi, pour que je le voie faire et l'accepte de sa main." 6 Amnon se mit au lit, faisant le malade. Le roi étant allé le voir, Amnon lui dit: "Permetts que ma sœur Tamar vienne ici, qu'elle prépare sous mes yeux deux gâteaux, pour que je les mange de sa main." 7 David envoya dire à Tamar dans son appartement: "Va, je te prie, dans la demeure de ton frère Amnon, et prépare-lui le repas." 8 Tamar alla dans la demeure d'Amnon, son frère, qui était couché, prit de la pâte, la pétrit, en confectionna des gâteaux sous ses yeux et les fit cuire. 9 Puis elle prit la poêle et en répandit le contenu devant lui; mais il refusa d'en manger et dit: "Faites sortir tout le monde de chez moi!" Et chacun se retira. 10 Amnon dit alors à Tamar: "Apporte le plat dans la chambre intérieure, que je le reçoive de tes mains." Et Tamar prit les gâteaux faits par elle et les porta à son frère Amnon à l'intérieur. 11 Comme elle les lui présentait à manger, il la saisit en lui disant: "Viens coucher avec moi, ma sœur. 12 Non, mon frère, dit-elle, ne me fais pas violence, ce n'est pas ainsi qu'on agit en Israël. Ne commets pas une telle indignité! 13 Et moi, où porterais-je ma honte? Veux-tu donc être parmi les plus vils en Israël! Que ne parles-tu plutôt au roi? Il ne refuserait pas de m'unir à toi." 14 Mais il ne voulut pas écouter sa prière, il usa de force à son égard, lui fit violence et la déshonora. 15 Ensuite Amnon conçut une très grande haine contre elle, et cette haine qu'il lui voua surpassait de beaucoup l'amour qu'il avait éprouvé." Lève-toi, sors d'ici!" lui dit-il. 16 Elle lui en fit des reproches: "Ce méfait de me renvoyer est plus grave encore que celui dont tu t'es rendu coupable; " mais il ne voulut pas l'écouter. 17 Il appela le jeune homme qui le servait et dit: "Qu'on me débarrasse de cette femme en la jetant dans la rue, et qu'on ferme la porte sur elle!"

18 Or, elle portait une tunique à manches, comme sont les robes dont se revêtent les vierges filles du roi. Le serviteur la fit donc sortir et ferma la porte sur elle. 19 Thamar se couvrit la tête de cendres, déchira la tunique à manches qu'elle portait, puis, les mains jointes sur sa tête, s'en alla en poussant des cris. 20 Absalon, son frère, lui dit: "C'est ton frère Amnon qui a été avec toi! Or, ça, ma sœur, garde le silence, c'est ton frère; ne prends pas trop la chose à cœur." Thamar demeura, accablée de honte, dans la maison d'Absalon, son frère. 21 Le roi David, ayant appris tous ces faits, en fut profondément affligé. 22 Pour Absalon, il n'adressa pas une parole, mauvaise ou bonne, à Amnon, car il l'avait pris en haine à cause de la violence qu'il avait fait subir à sa sœur Thamar. 23 Deux ans après, on faisait la tonte du troupeau d'Absalon à Baal-Haçor, près d'Ephraïm; Absalon invita tous les fils du roi. 24 Absalon vint trouver le roi et lui dit: "Voici, ton serviteur a les tondeurs chez lui: de grâce, que le roi et ses officiers viennent chez ton serviteur!" 25 Le roi répondit à Absalon: "Oh! non, mon fils, n'y allons pas tous, pour ne pas t'être à charge." Il insista encore, mais David refusa d'y aller et lui donna sa bénédiction. 26 Absalon reprit: "Si tu ne veux pas, que du moins Amnon, mon frère, nous accompagne. Pourquoi doit-il t'accompagner?" dit le roi. 27 Mais Absalon le pressa tellement qu'il laissa partir avec lui Amnon et tous les princes. 28 Or, Absalon donna cet ordre à ses serviteurs: "Quand vous verrez Amnon mis en gaîté par le vin et que je vous dirai: "Frappez Amnon", mettez-le à mort sans crainte: n'est-ce pas moi qui vous l'aurai ordonné? Courage donc, et soyez braves!" 29 Les serviteurs d'Absalon traitèrent Amnon comme il l'avait ordonné; sur quoi, tous les princes se levèrent et s'enfuirent, chacun sur son mulet." 30 Tandis qu'ils étaient en route, David reçut la nouvelle qu'Absalon avait fait périr tous les fils du roi sans en épargner un seul. 31 Le roi se leva, déchira ses vêtements, et s'étendit par terre; tous ses serviteurs restèrent debout, les vêtements déchirés. 32 Mais Jonadab, fils de Chimea, le frère de David, prit la parole et lui dit: "Ne dis pas, seigneur, qu'on a fait mourir tous les jeunes princes! Amnon seul est mort, la chose ayant été résolue par la volonté d'Absalon depuis le jour où avait été violée Thamar, sa sœur. 33 Donc, que le roi mon maître ne prenne pas la chose à cœur, en croyant que tous les princes sont morts; car Amnon seul a péri." 34 Absalon prit la fuite. Le serviteur placé en surveillance, levant les yeux, vit une foule considérable venant de la route s'avancer derrière lui, par le flanc de la montagne. 35 "Eh bien! Dit Jonadab au roi, les princes sont arrivés; ce que ton serviteur a dit était vrai." 36 Comme il achevait de parler, les fils du roi arrivèrent, élevant la voix et pleurant; le roi aussi et tous ses serviteurs pleurèrent; c'étaient de grands sanglots. 37 Cependant Absalon, en fuite, s'était rendu chez Talmaï, fils d'Ammihoud, roi de Guechour, et David gardait toujours le deuil de son fils. 38 Absalon, s'étant réfugié à Guechour, y passa trois années. 39 Le roi David renonça à poursuivre Absalon, s'étant consolé de la mort d'Amnon.



L'hébreu dans le texte

וַיִּפְּלֵא בְּעֵינָי אֲמִנוֹן: "il parut impossible à Amnon". Rachi traduit ainsi: il ignorait quel prétexte invoquer pour avoir des rapports avec elle, et cite le verset: "ki yipalé mime'ha" (*dévarim* 17, 8) que le *targoum Onqelos* a rendu par: "lorsque sera cachée de toi [une chose pour le jugement].

דָּל: maigre, comme dans *bérechit* (41, 19).

הַבְּרִיָּה: Rachi traduit par repas (sé'ouda).

וַתִּלְבַּב: de la racine **לִבַּב**, faire des beignets. "lévivoth", des beignets

הַמְשָׁרֵת: traduction araméenne de ma'havath, "poêle" [cf. *Onqelos vayikra* 2, 5).

אֶל-אוֹדוֹת: littéralement: "ne pas à propos". Ne commets pas (al) ce méfait consistant à (odoth) me renvoyer, et qui serait encore pire que celui que tu as perpétré en me violant. (Rachi).

הַחֲרִישִׁי: de 'hérech, secret. "Garde le secret".

אֶל-תְּשִׁיתִי אֶת-לִבִּי: de la racine **שִׁית** mettre, poser, placer. "Ne prends pas trop la chose à coeur".

וַיִּפְרָץ: de la racine **פָּרַץ** ("briser, enfoncer, fracturer"). "Il a insisté".



Analyse thématique

1. DETERMINISME OU CHATIMENT?

Le chapitre 13 lie chronologiquement les faits à venir aux événements relatés au chapitre 12 (V1: "Après ces faits etc."). Si l'enchaînement des faits est chrono-logique, la logique est ici à entendre comme logique du **שָׂכָר וְעוֹנָשׁ**, c'est-à-dire, de la rétribution et de la sanction.

Les événements relatés dans ce chapitre font en effet suite à la faute commise par David, et pour laquelle un châtement lui a été promis (II *Chmouel* 13, 10).

La punition se trouve étroitement liée à la faute commise par David (union avec une femme interdite, meurtre), puisque le fils de David, Amnon, viole sa demi-sœur Tamar avant d'être tué par Avchalom, également fils de David. Ce dernier finira lui-même par coucher avec les concubines de son père et sera tué par l'armée de David comme l'avait prévu le prophète.

Dure punition que de voir ses enfants trébucher à l'endroit même où l'on a trébuché. Les enfants ont hérité des faiblesses de leur père, héritage qui constitue lui-même la sanction prophétisée à David pour sa faute.

2. GENEALOGIE DE TAMAR

La guemara (Sanhedrin 21a) et l'ensemble des commentateurs s'interrogent sur le statut de Tamar¹.

ואמר רב יהודה אמר רב תמר בת יפת תואר היתה שנאמר
ועתה דבר נא (על) המלך כי לא ימנעני ממך ואי ס"ד בת
נישואין הואי אחתיה מי הוה שריא ליה אלא שמע מינה בת
יפת תואר היתה

Rav Yéhouda a dit au nom de Rav: Tamar était la fille d'une captive ainsi qu'il est dit: "Que ne parles-tu plutôt au roi? Il ne refuserait pas de m'unir à toi." (Il *Chmouel* 13, 13). En effet, si tu penses qu'elle était la fille d'un mariage légitime [de David], comment la sœur [d'Amnon] pouvait-elle lui être permise ?

Déduis donc d'ici, qu'elle était la fille d'une captive.

Rachi (sur "Tamar"): Tamar la sœur d'Avchalom était la fille d'une captive. Sa mère Ma'aqa, l'a eue avec David, avant de s'être sincèrement convertie.

Rachi (sur "comment la sœur [d'Amnon] pouvait-elle lui être permise?"): Elle n'était pas encore convertie au moment où elle a enfanté Tamar, et la Michna enseigne (*Yébamot* 22a) que l'enfant d'une esclave cananéenne ou d'une Koutite et d'un Israël, n'a pas de lien de filiation avec le père.

Rachi rend ainsi compte du fait que le texte ne mentionnent pas de lien de filiation entre Tamar et David: "Après ces faits, une sœur d'Absalon, fils de David, qui était belle et se nommait Thamar, inspira de l'amour à Amnon, autre fils de David.

Fille de l'union de David et d'une captive avant qu'elle ne se convertisse, Tamar ne serait pas considérée comme la fille de David, car issue de l'union d'un Israël et d'une non juive, n'est pas appelé "fils d'Israël". Tamar n'était donc pas interdite à Amnon.

Sans entrer dans les détails, il faut mentionner que la lecture de Rachi est contestée par les *Tossafot*. Ces derniers soutiennent que Tamar n'était d'aucune façon la fille de David. David aurait pris sa mère déjà enceinte de Tamar.

Enfin, Abravanel tient, à l'encontre des deux précédentes lectures de la guemara, que même en soutenant, à l'instar de Rachi, que la mère de Tamar était tombée enceinte avant sa conversion, dès lors que la naissance de cette dernière a eu lieu après la conversion, l'enfant est un fils d'Israël, dont le père est bien David.

Les conséquences de ces trois positions sont les suivantes: pour Rachi et les *Tossafot*, Tamar n'était pas interdite à son demi frère Amnon, alors que pour Abravanel, elle l'était.

S'explique alors pour Abravanel, la "maladie" d'Amnon. Ce dernier sait que sa demi sœur lui est à jamais interdite, tandis que la phrase prononcée par Tamar à Amnon: "Que ne parles-tu plutôt au roi? Il ne refuserait pas de m'unir à toi." (Il *Chmouel* 13, 13), n'aurait été qu'une ruse destinée à le faire renoncer à son forfait et s'enfuir.

Comment expliquer alors selon Rachi et les *Tossafot*, la passion d'Amnon? Si cette dernière lui était permise, pourquoi ne pas l'avoir demandée en mariage? Une guemara dans Sanhédrin traite de la même question:

¹ On se référera aussi à la dernière michna de Meguila 4,10 qui interdit la lecture liturgique de ce récit, sans doute pour le kavod de David (meguila 25b).

אמר רב יהודה אמר רב מעשה באדם אחד שנתן עיניו באשה אחת והעלה לבו טינא ובאו ושאלו לרופאים ואמרו אין לו תקנה עד שתבעל אמרו חכמים ימות ואל תבעל לו תעמוד לפניו ערומה ימות ואל תעמוד לפניו ערומה תספר עמו מאחורי הגדר ימות ולא תספר עמו מאחורי הגדר פליגי בה ר' יעקב בר אידי ור' שמואל בר נחמני חד אמר אשת איש היתה וחד אמר פנויה היתה בשלמא למאן דאמר אשת איש היתה שפיר אלא למ"ד פנויה היתה מאי כולי האי רב פפא אמר משום פגם משפחה רב אחא בריה דרב איקא אמר כדי שלא יהו בנות ישראל פרוצות בעריות ולינסבה מינסב לא מייתבה דעתיה כדר 'יצחק דא"ר יצחק מיום שחרב בית המקדש ניטלה טעם ביאה וניתנה לעוברי עבירה שנאמר מים גנובים ימתקו ולחם סתרים ינעם

Rav Yéhouda a dit au nom de Rav: il est arrivé qu'un homme avait posé ses yeux sur une femme au point que son cœur en était devenu malade. Ils sont allés consulter les médecins qui ont dit: il n'est d'autre remède pour lui que celui d'avoir un rapport intime avec elle. Les Sages ont dit: qu'il meure, mais qu'il ne couche pas avec elle. Qu'elle se tienne toute nue devant lui [ont alors proposé les médecins]. Qu'il meure [ont dit les Sages], mais qu'elle ne se tienne pas toute nue devant lui. Qu'elle parle avec lui derrière une séparation. Qu'il meure, mais qu'elle ne parle avec lui derrière une séparation.

Rabbi Ya'akov bar Idi et Rabbi Chmouel bar Na'hamani sont en désaccord à ce sujet. Selon l'un, il s'agissait d'une femme mariée. Selon l'autre, il s'agissait d'une jeune fille libre.

Je comprends cela a propos de celui qui dit qu'il s'agissait d'une femme mariée, cela est juste. Mais d'après celui qui dit qu'il s'agissait d'une jeune fille libre, pourquoi aller jusqu'à ce point [dans l'intransigeance]?

Rav Papa a dit: à cause du déshonneur qui en résulterait pour sa famille. Rav A'ha bar Rav Iqa a dit: afin que les filles d'Israël ne soient pas dévergondées.

Mais il n'avait qu'à l'épouser! Cela ne l'aurait pas apaisé, car comme l'a dit Rabbi Yts'hak: depuis que le Temple a été détruit, le goût du rapport sexuel a été enlevé et donné aux transgresseurs, ainsi qu'il est dit: "Les eaux volées sont douces, et le pain dérobé en cachette est délicieux (*Michlé* 9, 17).

Problématique et débats possibles:

1. D'après l'opinion de Rabbi Chmouel bar Na'hamani, selon lequel, il s'agissait d'une jeune fille libre, les raisons invoquées à l'intransigeance des Sages sont sociales. Il s'agit de protéger les familles et les jeunes filles du déshonneur qui pourrait découler de la prise en compte de telles demandes.
2. La dernière question de la guemara s'adresse aux Sages qui ont rendu la décision de refus. Pourquoi n'ont-ils pas recommandé à cet homme d'épouser la jeune fille? Ainsi que le dit Rachi (ad loc.), aucun risque n'était à craindre quant aux mœurs des jeunes filles, dès lors que le mariage constitue même une *mitsva*.

3. La réponse de la guemara est la suivante, le mariage ne l'aurait pas guéri de sa maladie. Qu'est-ce à dire? Qu'il aurait continué à la désirer jusqu'à en mourir? L'hypothèse est peu probable. Il faut donc dire que si l'objet de son désir avait sans doute changé, la maladie aurait néanmoins persisté. Maladie qui consiste à désirer ce qui est frappé d'interdit. Car si la *penouia* (jeune fille) ne fait pas partie de la catégorie des femmes interdites (*'arayoth*), cette dernière n'est permise qu'après avoir été acquise avec son consentement (*kidouchin* ou *iroussin*) et après qu'elle a intégré la maison de son époux (*'houpa* ou *nissouin*).
4. Ainsi, et même d'après Rachi et les Tossafot, selon lesquels, Amnon pouvait épouser Tamar, il faut dire que tel n'était pas son désir, que celui-ci la désirait en ce que planait sur elle, un parfum d'interdit (sans *kidouchin* ni *'houpa* elle était interdite). Parfum d'interdit également caractérisé par le fait que si juridiquement cette dernière n'était pas sa sœur, elle n'en était pas moins la fille naturelle de David, et qu'elle avait grandi au sein de la famille comme les autres enfants légitimes de David.
5. Le conseil donné par Yéhonadav à Amnon, identique à celui préconisé par les médecins, se révèle être mauvais pour Tamar.

3. LA HAINE D'AMNON

Après avoir violé Tamar, Amnon la hait, d'une haine qui "surpassait de beaucoup l'amour qu'il avait éprouvé", et la renvoya.

Le Ralbag explique cette haine par les propos tenus par Tamar: "Non, mon frère, dit-elle, ne me fais pas violence, ce n'est pas ainsi qu'on agit en Israël. Ne commets pas une telle indignité! 13 Et moi, où porterais-je ma honte? Veux-tu donc être parmi les plus vils en Israël! Que ne parles-tu plutôt au roi? Il ne refuserait pas de m'unir à toi."

Le fait d'avoir dit à Amnon qu'il pouvait l'épouser si tel était son souhait, privait la maladie d'Amnon et ce qu'il projetait de faire de tout fondement. Amnon la hait parce que Tamar lui a dit la vérité de son désir: tu ne me désires qu'en tant que je te suis interdite, ce n'est pas moi que tu désires, regarde, si tu le souhaites vraiment, je peux devenir ta femme.

Le Malbim commente ainsi:

וישנאה

אחר שהיה תאוה כלביית מיד שנכבה רשף התאוה חלפה האהבה שלא היתה אהבה עצמיית, ואז בהכירו תועבת הנבלה הזאת שב לשנוא את הנושא שעל ידו נסבב לו זאת, וזה שאמרו: גדולה השנאה מהאהבה שהאהבה בעצמה סבה את השנאה שכשזכר תועבת האהבה הזאת, אשר היתה עתה לזרה בעיניו, נהפך לבו בקרבו לשנאה גדולה

Il l'a haïe. Puisqu'il s'agissait d'un désir bestial, dès que le feu du désir fut éteint, l'amour se changea en haine témoignant par la même du caractère conditionnel de cet amour. Et lorsqu'il prit conscience de cette violente abomination, il se mit à haïr ce qui avait provoqué cela. C'est ce qui est écrit: "la haine était plus grande que l'amour", l'amour lui-même causa la haine, et lorsqu'il se souvint de cet abominable amour devenu à présent étranger à ses yeux, son cœur se changea en haine.

Pour Radak, la chose paraît tellement insensée (passer de l'amour à la haine si brutalement) que ce dernier y voit la marque de l'intervention divine. Il s'agit d'ajouter à la violence du viol, le rejet brutal de Tamar afin de provoquer la haine d'Avchalom qui débouchera sur l'assassinat d'Amnon. Ainsi, sera réalisée la prophétie de Nathan quant à la punition de David.

Le rejet de Tamar apparaît d'autant plus scandaleux que cette dernière le supplie de ne pas la renvoyer. La Tora contient d'étonnantes dispositions concernant le violeur (ou le séducteur):

דברים כב' כח כט

: כִּי-וּמְצָא אִישׁ נֶעֱרַ בְּתוּלָה אֲשֶׁר לֹא-אֶרְשָׁה וּתְפֹשָׁה וְשָׁכַב עִמָּה
וְנִמְצְאוּ

וְנָתַן הָאִישׁ הַשֹּׁכֵב עִמָּה לְאָבִי הַנֶּעֱרַ חֲמִשִּׁים כֶּסֶף וְלוֹ-תַהֲיָה
לְאִשָּׁה תַּחַת אֲשֶׁר עָנָה לֹא-יִוָּכַל שְׁלַחָהּ כָּל-יָמָיו

Lorsqu'un homme trouvera une jeune fille vierge qui n'a pas été fiancée, [qu'] il l'attrape, il couche avec elle, et [qu']ils sont trouvés, l'homme ayant couché avec elle donnera au père de la jeune fille cinquante [pièces] d'argent, et à lui elle sera pour femme, puisqu'il l'a affligée, il ne pourra pas la renvoyer tous ses jours.

Le Rambam précise (*Hil'hot nachim, na'ara bétoula*, premier chapitre) que le violeur a alors l'obligation (mitsva 'assé) d'épouser la jeune fille (si cette dernière et son père le souhaitent), et l'interdiction (mitsva lo ta'assé) de divorcer d'elle. L'obligation d'épouser la jeune fille peut être réalisée sous la contrainte, si ce dernier refuse, alors que la jeune fille et son père le souhaitent.

Problématique et débats possibles:

1. La possibilité qu'un tel acte puisse déboucher sur un mariage nous apparaît aujourd'hui comme une incongruité. Le viol est classé juridiquement en droit français dans la catégorie des crimes, et est sanctionné par une peine d'emprisonnement pouvant aller jusqu'à trente ans de réclusion criminelle.

Dans la Tora, si privation de liberté il y a, elle consiste en l'impossibilité pour le violeur de se séparer de son épouse, et en l'obligation d'épouser la jeune fille qui le souhaiterait. En cas de refus de la jeune fille de se marier avec son agresseur, seule une amende lui sera alors imposée.

La Tora s'applique à "réparer" une situation qui, pour avoir débuté dans la violence n'en est pas pour autant définitivement compromise. Le désir sexuel, exprimé de manière violente n'est pas, au regard de la Tora, intrinsèquement pervers et il s'agit de placer alors le violeur devant son désir et lui apprendre à vivre avec.

La perversion consiste à prendre l'autre uniquement comme un objet de jouissance. Refuser de s'engager vis-à-vis de la jeune fille victime, alors que cette dernière le souhaite constitue alors rétroactivement le témoignage de cette perversion.

2. Ainsi, s'entend la récrimination de Tamar:

"Ce méfait de me renvoyer est plus grave encore que celui dont tu t'es rendu coupable; "

Que ton désir et ton caprice aient été tels que tu te sois passé de mon consentement est une chose que je suis prête à te pardonner, mais que tu me rejettes ensuite comme une vulgaire chose constitue un acte impardonnable.

Au dire de Tamar, le traumatisme du viol se loge encore plus dans l'abandon qui s'ensuit et qui scelle définitivement l'humiliation. D'où le régime juridique appliqué par la Tora, et visant à priver le violeur de la possibilité d'abandonner la jeune fille et d'ajouter à la violence, le déshonneur et l'humiliation.

**Conclusion**

Avchalom demande alors à sa sœur de garder le silence, de même que lui ne dit rien à Amnon:

"22 Pour Absalom, il n'adressa pas une parole, mauvaise ou bonne, à Amnon, car il l'avait pris en haine à cause de la violence qu'il avait fait subir à sa sœur Thamar".

L'absence de toute récrimination de la part d'Avchalom est le signe de la haine que ce dernier portait à son frère.

ויקרא יט זי

לֹא-תִשָּׂא אֶת-אָחִיךָ בְּלִבְבְּךָ הוֹכֵחַ תּוֹכִיחַ אֶת-עַמִּיתְךָ וְלֹא-תִשָּׂא
עָלָיו חֲטָא

17 Ne hais point ton frère en ton cœur, réprimande ton prochain et n'assume pas de péché envers lui. 18 Ne te venge ni ne garde rancune aux enfants de ton peuple, mais aime le bien de ton semblable comme le tien propre; je suis l'Éternel.

Le commandement prohibant la haine envers son prochain ne peut être réalisé que par le bais du commandement enjoignant de le réprimander pour le mal qu'il a causé.

Abравanel commente le silence d'Avchalom ainsi: "les hommes qui gardent leur haine ne réprimandent pas leurs prochains, et la haine qu'ils gardent à l'intérieur grandit avec le silence qu'ils s'imposent au point que la Tora ordonne: *"réprimande ton prochain et n'assume pas de péché envers lui"*, c'est-à-dire, qu'il le réprimande par des paroles, "qu'il parle et se soulage" (expression d'après *lov 32, 20*), et qu'il n'en vienne pas à le tuer ainsi que le dit la suite du verset: *"et n'assume pas de péché envers lui"*.

C'est donc à dessein qu'Avchalom s'est tu, afin de maintenir vivace autant que faire se peut sa haine d'Amnon et organiser son assassinat deux ans plus tard.